

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

19 - CESSION DE LA PARCELLE AH 553 (ANCIENNEMENT CADASTREE AH 396) SISE RUE DES FONTAINES

Monsieur André LABARTHE rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat visant à rationaliser son parc, les bureaux de l'O.N.F. ont été regroupés dans les locaux de la D.D.T.M. en février 2015 à Oloron Ste-Marie.

Par conséquent, les anciens locaux (parcelle cadastrée AH 200) étant devenus inutiles, l'O.N.F. a décidé de les inscrire à son plan de cession.

Cependant, les Services de France Domaine ont soulevé le fait qu'une partie de l'immeuble (escalier et hall d'accès) semble construite sur la parcelle AH 396 appartenant à la commune.

Or, au vu de l'acte de transfert de propriété du 5 janvier 1968, cet ouvrage paraît faire partie de la propriété de l'O.N.F. En conséquence, une délimitation a été réalisée sur la parcelle anciennement cadastrée AH 396 afin de régulariser cette situation.

Préalablement à la mise en vente, il convient donc de mettre à jour, par un acte de cession (Commune/O.N.F.), la partie visée par la délimitation, soit la parcelle AH 553 pour 61 m².

A ces conditions, Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de ladite parcelle pour l'euro symbolique.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder la parcelle AH 553 à l'O.N.F. pour l'euro symbolique,
- **DIT** que cette cession est conditionnée au fait que la Commune d'Oloron Ste-Marie accepte de consentir à l'O.N.F. une servitude d'accès,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018.
Suivent les signatures.-



AFFICHE LE 02/10/2018

Pour le Maire, l'Adjoint,



Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2018